

PÉTANQUE



Jeu Provençal

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes

Commission Territoriale Auvergne

Comité Départemental de l'Allier

MAISON DES SPORTS
C.D.A.
Pétanque & Jeu Provençal
4 Rue de Refembre
03000 MOULINS
Tél / Fax 04 70 46 08 74
e-mail : cd03@petanque.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2019

ORDRE DU JOUR :

- Mot de Bienvenue
- Rapports des commissions
- Infos Région
- Nouveaux Règlements
- Résultats Championnats
- Délégations
- Colloque Arbitres
- Questions Diverses

Absents excusés :

Annie Allier, Julien Mantin

Présents :

Noël Bautista-Duran, Guy-Noël Chevallier, Michel Desphelippon, Roger Dreure, Roland Fradin, Michaël Friaud, Elisabeth Gougat, Joël Govignon, Joëlle Guillaumin, Patrick Hernandez, Pascal Jaunet, Didier Levieux, Roger Malbec, Michèle Nowak, Xavier Nyffenegger, Jean- Pierre Raulin.

Mot de Bienvenue

Joël nous remercie de participer à cette journée de travail et rappelle qu'il y a un an notre ami Michel Fort nous quittait brutalement ; nous observons quelques instants de recueillement.

Rapports des Commissions

• DISCIPLINE

La commission s'est réunie le 9 février et a étudié les modifications du Code de Discipline qui seront adoptées en 2019.

M. Jean Boire quitte la commission tandis que M. Roger Malbec et Eric Cool la rejoignent.

Il est demandé un appel à candidature sur le secteur Centre-Allier pour compléter la liste. Le code de discipline est consultable sur le site FFPJP.

• FINANCES ET BUDGET

Jean-Pierre Raulin nous présente la situation financière au 11/02 :

Compte Courant :	30672.52 €
Livret A Association :	77069.58 €
Livret Association :	3411.85 €
Débit :	20449.09 €
Crédit :	41644.32 €
Résultat :	21195.23 €

1 affiliation non réglée à ce jour : Le Bouchaud (442)

Joëlle se charge de contacter ce club qui a par ailleurs réglé sa 1^{ère} fiche financière.

Quelques clubs n'ont pas pris de PUB dans le manuel et recevront une amende. Une réflexion va être menée sur ce sujet :

- pas d'affiliation = pas de manuel
- pas de pub = pas de manuel ?
- amende basée sur le prix de revient du manuel d'une part et sur le nombre de licenciés d'autre part
- date butoir = jour du congrès = dernière limite (trop de clubs ne respectent pas les dates)
- adresse d'envoi de la commande PUB = adresse du Responsable ?

Un nouveau projet vous sera présenté à la prochaine AG, le format papier étant maintenu à l'unanimité.

Un RIB sera joint à la prochaine fiche financière ce qui facilitera le règlement pour ceux qui le souhaitent.

• ARBITRAGE

Deux nouveaux arbitres ont été reçus à l'examen : Amandine Riffat pour le Secteur Centre-Allier et Pauline Chevallier pour le Secteur de Vichy. Elles seront stagiaires pendant 2 ans.

Pour la Région, Julien Mantin (Vichy) et Jonathan Clément (Biachet) et Karine Mathuriau étaient candidats. Mrs Mantin et Clément sont en attente de validation des résultats par la Région, Mme Mathuriau est recalée.

Le calendrier a été élaboré dans chaque secteur et complété pour les jours de championnats départementaux et CDC et vous seront remis lors de la réunion de printemps.

Le règlement CDC est sur le portail FFPJP, il est important de le lire et surtout de le diffuser aux différents capitaines d'équipes.

Michaël proposera une formation ou remise à niveau aux arbitres du département sur une journée avec mises en situation. Les 46 arbitres seront convoqués, leur présence est vivement conseillée.

Les tarifs ont été homogénéisés, la facture est obligatoire même si don au club (pour explication l'arbitre doit facturer la somme pour sa prestation et si il ne veut pas demander le paiement au club il doit inscrire en bas de la page « don au club ».

Pour les arbitres de plus de 65 ans, le certificat médical doit être transmis à Joël Govignon pour archivage au CDA à Moulins.

Un arbitre peut ne pas arbitrer pendant un an avec demande écrite au Comité Départemental, il est obligatoire d'assister à la remise à niveau qui lui sera dispensée.

Par contre au-delà d'une année il devra repasser l'examen.

L'arbitre doit obligatoirement transmettre à son responsable Arbitre de secteur le rapport d'arbitrage.

Autre proposition de Michaël :

Retour au calendrier unique pour les championnats provençaux sur un seul week-end en 2020.

Les dates en janvier et février habituellement attribuées à ceux-ci pourraient être consacrées au Tir de Précision et au CDC Provençal. Il serait possible de tourner sur plusieurs sites à savoir Montluçon, Bellerive, Moulins ...

- **CDC**

Vétéran :

114 équipes en 2018, 131 en 2019

CA : 11 clubs pour 20 équipes

Montluçon : 13 clubs pour 22 équipes

Moulins : 18 clubs pour 41 équipes

Vichy : 19 clubs pour 48 équipes

Tirage fait par la commission géographiquement

Pour l'année prochaine, un tirage au chapeau est envisagé et annoncé afin que les clubs puissent assister au tirage.

1^{ère} rencontre le mardi 19 mars.

Féminin :

21 clubs en 2018, 29 en 2019.

En Honneur 2 poules de 7

En 1^{ère} division 2 poules, 1 de 8 et 1 de 7

Des nouveaux clubs : Châtel de Neuvre, St Félix, ASPTT, Trévol, Commentry, Cusset, Abrest et Montcombroux.

Senior :

106 équipes en 2018, 110 en 2019.

4 divisions

En Honneur : 2 poules de 8

1^{ère} division : 4 poules de 8

2^{ème} division : 4 poules de 8

3^{ème} division : 3 poules de 7 et 1 de 6

La restauration n'est pas obligatoire, le club peut proposer.

L'attribution des lieux et arbitres sera communiquée ultérieurement.

- **COUPES**

- **Coupe de France** : 25 équipes, 3 qui sortent de zone

Le tirage est fait.

1^{ère} date de compétition : avant le 24 mars

2^{ème} : avant le 12 mai

Cadrage : avant le 9 juin

Qualification : avant le 7 juillet

- **Coupe du Comité** : 68 équipes en 2018, 74 en 2019

1^{er} tour : dimanche 31 mars

2^{ème} : 2 juin

Cadrage : 30 juin

8^{ème} : 1^{er} septembre

¼ : 20 octobre

½ et Finale : 27 octobre à Paray sous Briailles

- **JEUNES**

Réunion de la commission le 2 février, beaucoup de clubs représentés

Nouveau : une équipe technique est créée et dirigée par Laure Cuny, assistée de Noël Bautista et Michel Desphelippon.

Décision du CDA : la formation BF1 (90 €) sera à la charge du Comité, les frais annexes seront réglés par les participants.

Handisport : Noël va interviewer les clubs pour évaluer le nombre éventuel des joueurs concernés.

- **FORMATION**

Jean-Pierre Raulin propose une formation « Gestion Concours » dont les lieux et dates seront décidés selon le nombre de participants.

Une feuille d'inscription vous est remise lors de la réunion de Printemps.

- **FÉMININE**

2 dates à retenir : les 27 juillet à Yzeure et 25 Août à St Gérard Le Puy pour des semi-marathons triplète mixte.

Infos Région

Réunion ce jour.

Echéance 2021 : 1 seule région.

Nouveaux règlements

Règlement Administratif et Sportif (FFPJP) : Article 32 Alcoolisme

Une personne du Comité est désignée pour effectuer des contrôles sur nos terrains et sur ordre de mission du Comité Départemental.

Michel Desphelippon se propose à ce poste et aura une formation le 8 mars 2019 à St Etienne de 17 à 19h.

Résultats Championnats

Triplette Provençal du 19 janvier : 8 équipes se sont qualifiées pour le championnat du 21 avril à Montluçon.

Doublette Provençal du 2 février : 8 équipes qualifiées pour le championnat du 5 mai à Bellerive sur Allier.

La Secrétaire Adjointe du Comité
Michèle NOWAK



Le Président du Comité
Joël GOVIGNON



PS : En annexe le tableau des délégations pour les championnats.